

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 5 septembre 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 32

OBJET

Affaire n° 2023-113

QUARTIER DE L'ÉPUISEMENT -
CESSION DE LA PARCELLE AM

1221,

SISE A LE PORT, 24 RUE

JAUREGUIBERRY,

AUX EPOUX EMELINE ET RONNY

TRECASSE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi cinq septembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec, 1ère adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint par Mme Bibi-Fatima Anli, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint par M. Henry Hippolyte, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Honorine Lavielle, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton, M. Didier Amachalla par M. Jean-Claude Adois, Mme Pamela Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

NOTA : le Maire certifie que la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 28 août 2023.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

LE MAIRE


Olivier HOARAU

.....
.....

Affaire n° 2023-113

**QUARTIER DE L'ÉPUISEMENT - CESSIION DE LA PARCELLE AM 1221,
SISE A LE PORT, 24 RUE JAUREGUIBERRY,
AUX EPOUX EMELINE ET RONNY TRECASSE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 1995-146 du 19 octobre 1995, approuvant les termes du contrat de concession de l'opération de Résorption de l'Habitat Insalubre dénommée « RHI Epuisement » ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2019-159 du 17 décembre 2019, approuvant les montants de cessions des charges foncières pour les ventes de parcelles à bâtir aux familles recensées ou identifiées dans le cadre de l'opération « RHI Epuisement » ;

Vu le dernier acte de rétrocession, établi par-devant notaire le 9 décembre 2021, au profit de la commune de Le Port, portant sur les parcelles à bâtir et les différents espaces communs de l'opération, en cours de publication auprès du service de la publicité foncière de La Réunion ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2022-009 du 8 février 2022, approuvant le compte-rendu de clôture de l'opération « RHI Epuisement » et donnant quitus à la SEMADER, en sa qualité d'opérateur historique de l'opération ;

Vu la situation de la parcelle cadastrée AM numéro 1221 au plan communal ;

Vu l'avis financier du Domaine du 6 septembre 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant le courrier du 25 août 2022 par lequel les époux Emeline et Ronny TRECASSE sollicite l'acquisition de la parcelle communale cadastrée AM 1221, sise 24 rue Jauréguiberry ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Logement – Habitat – Politique de la Ville » réunie le 23 août 2023 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la cession de la parcelle communale cadastrée section AM 1221, sise à Le Port, 24 rue Jauréguiberry, aux époux Emeline et Ronny TRECASSE, au prix de SOIXANTE DIX NEUF MILLE EUROS (79 000, 00 €) hors taxes conformément à l'avis du Domaine ;

Article 2 : de dire que la réalisation de la vente est conditionnée à l'obtention d'un permis de construire à vocation de logement et d'un prêt ;

Article 3 : de fixer au 28 février 2025 au plus tard, la date de réalisation de la vente par acte authentique ;

Article 4 : de dire que les frais de réalisation de la vente seront intégralement supportés par l'acquéreur, en sus du prix de la vente ;

Article 5 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

**QUARTIER DE L'ÉPUISEMENT - CESSIION DE LA PARCELLE AM 1221,
SISE A LE PORT, 24 RUE JAUREGUIBERY,
AUX EPOUX EMELINE ET RONNY TRECASSE**

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le projet de cession de la parcelle non bâtie cadastrée AM 1221, d'une superficie de 251 m², sise à Le Port au 24 rue Jaureguiberry, située dans le périmètre de l'ancienne opération de Résorption de l'Habitat Insalubre dénommée « RHI Epuisement ».

Les époux Emeline et Ronny TRECASSE habitent rue Evariste de Parny non loin du quartier de l'Épuisement. Ils souhaitent acquérir une parcelle dans ce quartier afin de se rapprocher de leur famille qui vit sur ce périmètre.

Par courrier en date du 19 janvier 2023, la famille a donné son accord pour faire l'acquisition de ce bien au prix du Domaine, soit 79 000,00 euros HT.

Afin de permettre cette opération, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la cession de la parcelle seule, cadastrée section AM 1221, sise à Le Port, 24 rue Jaureguiberry, aux époux Emeline et Ronny TRECASSE suite à la valeur estimée par les services du Domaine soit SOIXANTE DIX NEUF MILLE EUROS (79 000,00 €) hors taxes ;
- de dire que la réalisation de la vente est conditionnée à l'obtention d'un permis de construire à vocation de logement et d'un prêt ;
- de fixer au 28 février 2025 au plus tard, la date de réalisation de la vente par acte authentique ;
- de dire que les frais de réalisation de la vente seront intégralement supportés par l'acquéreur, en sus du prix de la vente ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Pièces jointes :

- Plan de situation de la parcelle AM 1221
- Avis du Domaine
- Courrier de Mme Emeline Merlo et M. Ronny Trécasse

- **Plan de situation de la parcelle cadastrée : AM 1221 sise au 24 rue Jauréguibéry**



- Avis du Domaine actualisé



7300-1-SD



Direction Générale Des Finances Publiques
Direction Régionale des Finances Publiques de La Réunion
Pôle d'évaluation domaniale
7 Avenue André Malraux CS 21015
97744 Saint-Denis CEDEX 9
téléphone : 02 62 94 05 88
mél. : drfp974.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le 6 septembre 2022

Le Directeur Régional des Finances
Publiques de la Réunion

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Patrice FRADIN
téléphone : 06 93 02 07 18
courriel : patrice.fradin@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. DS: 9680416
Réf OSE : 2022-97407-64485

à

Commune du Port
Patrick SELLY

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Parcelle bâtie cadastrée AM 1221 pour 251 m² .

Adresse du bien : 24 rue Jauréguibéry 97420 Le Port

Département : La Réunion

Valeur vénale: 79 000€ assortie d'une marge d'appréciation de ±10 %



Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

- Courrier de Mme Emeline Merlo et M. Ronny Trécasse

Habitat

MERLO Emeline et TRÉCASSE Ronny
14, Allée Guy Moquet Appt 1
97420 LE PORT

MAIRIE DU PORT
ARRIVEE LE: 29 AOÛT 2022
N° 22010614
DAT → T
Cob → I
DGS → E

Mr Le MAIRE

Au Port, le 25/08/2022

Monsieur Le Maire,

Par la présente, nous avons l'honneur de demander l'acquisition d'un terrain situé dans le quartier épuisement (Rue de Bordeaux ou Rue Jaureguiberry).

Nous sommes Portoïis et nous sommes attachés au territoire du Port qui est un acteur économique. Nous travaillons également tous les deux dans la Ville.

Nous habitons dans le quartier Evariste de Parny qui n'est pas loin du quartier épuisement.

Nous aimerions vous rencontrer afin de vous faire part de notre attachement à notre Ville, de notre détermination et de notre projet.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, l'assurance de nos respectueuses salutations.

 